

Prêt d'honneur création/reprise d'entreprise

INITIATIVE TOURAINE

Présentation du dispositif

Initiative Touraine Val de Loire accorde des Prêts d'Honneur, sans intérêts et sans garantie, remboursables sur 5 ans maximum avec un différé de remboursement. Le prêt d'honneur est un prêt personnel destiné à renforcer les fonds propres du créateur/repreneur d'entreprise.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Sont éligibles au dispositif : créateur, repreneur ou entreprise de moins de 3 ans.

Pour quel projet ?

- Présentation des projets

Le prêt d'honneur est un prêt personnel destiné à renforcer les fonds propres du créateur/repreneur d'entreprise.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, pour un montant qui varie en fonction du projet.

Il est remboursable sur 5 ans minimum.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

- Auprès de quel organisme

Les demandes sont à faire auprès d'Initiative Touraine Val de Loire.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - › Créateur
 - › Repreneur

Organisme

INITIATIVE TOURAINE

- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
36-42 route de Saint-Avertin
37200 TOURS
Téléphone : 02 47 25 24 51